

Préavis N° 6 - 2009 au Conseil communal

Crédits supplémentaires au budget communal
de l'exercice 2009, 1^{re} série

Crédit demandé CHF 166'300.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. J.-F. Thonney, syndic

Pully, le 15 avril 2009

Table des matières

1. Objet du préavis _____	3
2. Principes de régulation des dépassements budgétaires _____	3
3. Crédits supplémentaires demandés en 1 ^{re} série _____	3
3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel _____	4
3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles _____	5
3.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité _____	6
4. Incidences sur le budget 2009 _____	7
5. Conclusions _____	7

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et du règlement communal de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 1^{re} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2009.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant demandé CHF 166'300.00.

2. Principes de régulation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en 3 catégories :
 - Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
 - Les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale ou réglementaire sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale) ;
 - Les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires demandés en 1^{re} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2009, 1^{ère} série :

3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique.

En ce qui concerne les charges de personnel, nous demandons la somme de CHF 211'700.00 (y compris les charges sociales). Ce montant représente les postes suivants :

Dépenses urgentes et imprévisibles

- *Urbanisme* : Suite à la surcharge de travail et au décès d'un collaborateur : augmentation de 20% du taux d'activité du chef de service et de 40% d'un architecte, ainsi que l'engagement d'un stagiaire pour une période de 6 mois.
- *Service social communal* : Renforcement du secrétariat suite à la vacance de poste du chef de service et passage de ce dernier à un taux d'activité de 80% à 100%.
- *Secrétariat municipalité* : Remplacement d'une collaboratrice qui sera en congé maternité de juin à décembre 2009.

Il est à noter que ce crédit supplémentaire sera en partie compensé par un revenu supplémentaire concernant le versement des allocations perte de gain.

Dépenses non engagées

- *Service du personnel* : Engagement de deux apprentis supplémentaires.
- *Service technique* : Le budget prévu pour l'engagement d'un auxiliaire pour effectuer les relevés de données du réseau secondaire d'assainissement (tâche prévue dans le cadre du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) a été utilisé pour d'autres priorités (finalisation de la schématique du réseau électrique et mise à jour de la base de données pour le recensement fédéral). Toutefois, le relevé du réseau secondaire pulliéran et la poursuite des vérifications des raccordements privés (raccordement dans les bons tuyaux, qualité, etc.) sont des tâches essentielles, en priorité 1 du PGEE, pour mieux connaître notre réseau, améliorer sa gestion et éviter les pollutions. L'engagement d'un auxiliaire pour cinq mois cette année nous permettra de nous y atteler sans délai, comme initialement prévu.

Il est à noter que ce crédit supplémentaire est entièrement compensé par une diminution des honoraires et frais d'expertises (CHF 20'000.00).

Dépense liée

- *Bibliothèque scolaire* : Engagement d'une documentaliste qui sera entièrement remboursé par le Canton (contrat de prestation).

De plus, il faut également prendre en compte une baisse de CHF 85'000.00 des primes relatives à l'assurance accidents, suite à la mise en place de la procédure des marchés publics. Ainsi, ce montant de CHF 85'000.00 (diminution de charges) viendra diminuer le montant des crédits supplémentaires demandés qui se présente de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	211'700.00
Compensation par diminution des charges	-105'000.00
Compensation par augmentation des revenus	-40'400.00
	<hr/>
Crédits supplémentaires (montant net) - Charges de personnel	66'300.00
	<hr/> <hr/>

3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

351 - Bâtiments administratifs

Compte : 3141 Divers locaux - Entretien
Budget : CHF 507'400.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 35'000.00

Remplacement du système électrique de l'ascenseur Verdaine. Tout ou partie de ce crédit supplémentaire pourra probablement être compensé par des non dépenses sur la même rubrique comptable.

512 - Bâtiments scolaires

Compte : 3141 Entretien des bâtiments
Budget : CHF 294'900.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 19'000.00

Réparation du chauffage et des sanitaires au Collège Annexe-Ouest. Tout ou partie de ce crédit supplémentaire pourra probablement être compensé par des non dépenses sur la même rubrique comptable.

Ainsi, globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se montent à la somme de CHF 54'000.00.

3.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité

351 - Bâtiments administratifs

Compte : 3141 Divers locaux - Entretien
Budget : CHF 507'400.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 17'000.00

Réfection de l'étanchéité de la toiture de l'immeuble sis à C.-F. Ramuz 73 (UAPE). Tout ou partie de ce crédit supplémentaire pourra probablement être compensé par des non dépenses sur la même rubrique comptable.

515 - Exploitation Octogone

Compte : 3141 Entretien des bâtiments
Budget : CHF 32'100.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 13'000.00

Ajout d'une pompe à surpression pour le système de chauffage central, afin d'assurer une bonne distribution de la chaleur dans tout le système.

620 - Office de la population

Compte : 3510 Part aux frais de recensement
Budget : CHF 20'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 16'000.00

Prestations de la Poste suisse relatives au recensement 2010. Le coût de ce mandat ainsi que les modalités de paiements étaient inconnus lors de l'élaboration du budget 2009. L'acompte à verser en 2009 se monte à CHF 36'000.00 alors que le montant porté au budget s'élève à CHF 20'000.00.

Ainsi, globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité se montent à la somme de CHF 46'000.00.

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatives à la 1^{re} série de l'année 2009 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires (montant net) - Charges de personnel	66'300.00
Crédits supplémentaires (montant net) - Dépenses urgentes et imprévisibles	54'000.00
Crédits supplémentaires (montant net) - Dépenses non engagées	46'000.00
Total crédits supplémentaires (montant net) - 1^{re} série 2009	166'300.00

4. Incidences sur le budget 2009

	<u>Charges</u> (en CHF)	<u>Revenus</u> (en CHF)	<u>Résultat</u> (en CHF)
Budget 2009 voté par le Conseil communal	122'595'885.00	123'084'131.00	488'246.00
Crédits supplémentaires, 1 ^{re} série 2009	206'700.00	40'400.00	-166'300.00
Totaux	122'802'585.00	123'124'531.00	321'946.00

5. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 6-2009 du 15 avril 2009,
oui le rapport de la Commission des finances,

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2009, 1^{re} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant net total de CHF 166'300.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

J. Thonney

Jean-François Thonney



La secrétaire

Chaut.

Corinne Martin